

## **RÉUNION DU VINGT-ET-UN JANVIER 2010**

Le Vingt-et-un Janvier Deux Mil dix, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni, en séance plénière en Mairie sous la présidence de Mr Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 14 Janvier 2010.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Brigitte MATHIAS, Maryse TRAVERS, Corinne PUTELAT, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Christophe JAS, Marie-Christine VALLOD, Denis CARRON, Eric PESSARELLI.

Absents excusés : Joseph MONIN, Christian CLOR, Christian MOINE.

Pouvoir de J. Monin à C. Pérot – Pouvoir de C. Clor à J.P. Bret.

Christophe JAS est désigné secrétaire de séance.

-----

### **ANIMATION JEUNESSE**

Dominique TIRMAN donne connaissance au Conseil du rapport d'activité établi par Raphaël De Bianchi, animateur communal, après un premier trimestre. Une douzaine d'enfants âgés de 10 à 15 ans participent aux réunions du mercredi. Hors les activités de jeux, Raphaël va tenter de créer la conception d'un journal. Par ailleurs, il a motivé les jeunes pour la peinture du local par leurs soins.

Concernant l'animateur intercommunal, son embauche par le Pays Voironnais à mi-temps pour la période du 1<sup>o</sup> Mars au 31 Décembre 2010 se précise, avec participation des communes de Bilieu, Charavines et Le Pin. Au mois d'Octobre, un bilan sera établi pour définir si le contrat sera reconduit en 2011. Le coût du salaire majoré d'une participation de 5% pour les frais du Pays Voironnais sera réparti entre les trois communes, soit environ 8 000 € chacune.

Mr Tirman précise enfin qu'il a rencontré trois jeunes majeurs qui souhaitent pouvoir utiliser le local jeunes le soir notamment. Mr Tirman a précisé que cette mise à disposition ne pourrait se faire que dans le cadre d'une association.

### **MULTI-ACCUEIL – COPIL DU 22 DECEMBRE 2009**

La proposition adoptée par les communes est la suivante pour un total de 82 000 €

- Charavines : 20 000
- Chirens : 16 000
- Montferrat : 14 000
- Bilieu : 13 000
- Le Pin : 14 000
- Paladru : 5 000

A la demande de l'A.F.R. pour pallier ses soucis de trésorerie, le règlement d'acompte sur la subvention est entériné par la délibération suivante :

### **SUBVENTION A.F.R. MULTI ACCUEIL**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser deux acomptes sur la subvention annuelle à l'A.F.R. du Val d'Ars au titre de l'activité multi-accueil, soit :

- 4 130 € pour fin Janvier 2010.
- 4 130 € pour fin Mars 2010.

### **PACTE FISCAL ET FINANCIER DU PAYS VOIRONNAIS**

Mr le Maire présente le projet de pacte fiscal et financier établi par le Pays Voironnais. Celui-ci mentionne une augmentation des dépenses de fonctionnement supérieure à celle des recettes, d'où une baisse constante de la capacité d'autofinancement. Le Pays Voironnais a pour objectif de limiter l'augmentation des dépenses à 2.5 %. Il est cependant nécessaire de créer 4 M€ de nouvelles recettes.

L'éventualité de la mise en place d'un impôt ménage (taxes foncières et habitation) a été évoquée pour 2011.

La dotation de solidarité des communes (D.S.C) ne pourra pas être maintenue au niveau actuel. Une partie de la D.S.C. sera affectée au projet de territoire : 0.5 M€ en 2010, 0.9 M€ en 2011, 1.3 M€ en 2012.  
Son montant sera revu à partir de 2013 selon de nouveaux critères et une pondération non définie à ce jour.

Mr le Maire présente également au Conseil une étude faite par le Pays Voironnais sur les communes, leur population, l'emploi et le logement. Cette étude fait apparaître que la Commune du Pin est la commune du territoire qui a connu la plus forte croissance de population depuis 10 ans. Les disparités entre création de logements et création d'emplois sont dénoncées. Il est fondamental que les responsables de territoire prennent conscience de la nécessité de tenir compte de l'équilibre Logement/Emploi dans leurs décisions.

### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN.**

Mr le Maire rappelle que le Droit de Préemption Urbain a été instauré par délibération du 19 Juin 1987 sur les zones U et NA du POS, puis par délibération du 26 Février 2004 sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme ultérieurement annulé.

Mr le Maire rappelle également que le Conseil Municipal a approuvé le nouveau Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) par délibération du 10 Décembre 2009.

En conséquence, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien du Droit de Préemption Urbain.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer – dans les zones U (urbaines) et A.U. (urbanisation future) du Plan Local d'Urbanisme – un Droit de Préemption Urbain = D.P.U.
- Précise que la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie, que mention en sera insérée au Dauphiné Libéré et aux Affiches de Grenoble, et que copie en sera adressé à Mr le Sous-Préfet de la Tour du Pin, Conseil Supérieur du Notariat, Chambre Départementale des Notaires, Direction des services Fiscaux, Tribunal de Grande Instance et Greffe du Tribunal de Grande Instance.

### **CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL BIBLIOTHEQUE.**

Pascal MAILLEY présente au Conseil un projet de contrat de maintenance du logiciel de gestion de la bibliothèque Municipal. Ce contrat est établi par la société MICROBIB, pour une durée de 12 Mois à compter du 01.09.2009, pour un montant de 360 € HT par an.

Mr le Maire demande l'avis du Conseil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le contrat de maintenance proposé par la société MICROBIB.
- Autorise le Maire à signer le-dit contrat ainsi que toutes pièces nécessaires.

### **ECOLE NUMERIQUE RURALE.**

Mr Tirman informe le Conseil que la Commune du Pin a reçu une subvention de 8 306.40 € au titre du programme "Ecole Numérique Rurale". Il propose au Conseil de retenir la proposition de la société DOMSYSTEL pour la fourniture de matériel informatique pour un montant de 10 383.00 € H.T. – Proposition adoptée à l'unanimité.

### **REPARTITION ELEVES DU SECOND DEGRE**

Mr Tirman présente les tableaux de répartition des élèves du 2<sup>nd</sup> degré : 59 enfants du Pin sont scolarisés dans le 1<sup>o</sup> cycle (collèges) dont 48 à La Garenne et 52 dans le 2<sup>o</sup> cycle (lycées) dont 23 à Edouard Herriot et 10 à Notre Dame des Victoires.

Les tableaux détaillés sont à disposition du Conseil en Mairie.

### **CONTRIBUTION SDIS 2010**

Mr le Maire informe le Conseil que le montant de la contribution annuelle de la Commune du Pin pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours s'élève à 25 330.77 €, soit une augmentation de 0.06 % par rapport à 2009

### **DECISION MODIFICATIVE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les virements de crédits suivants sur l'exercice 2009 du budget annexe :

#### **BUDGET ANNEXE :**

##### **Dépenses de fonctionnement :**

<b><u>A diminuer :</u></b>	Art. 6152. Travaux bâtiments :	- 300.00
<b><u>A augmenter :</u></b>	Art. 6718. Autres charges exceptionnelles :	+ 300.00

### **QUESTIONS DIVERSES.**

- **Demande de subvention** de l'Association des Anciens Maires et Adjointes de l'Isère : Le Conseil ne donne pas suite.

#### **REMBOURSEMENT ASSURANCE :**

Mr le Maire présente au Conseil le projet de remboursement de l'assurance ALLIANZ pour le remboursement des dégâts occasionnés à la salle Domino lors de la location par la famille Canonica.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le montant du remboursement proposé, soit 454.48 €, et charge Mr le Maire d'établir le titre de recettes correspondant.

#### **CONTRAT UNIQUE D'INSERTION :**

Mr le Maire présente au Conseil la candidature de Mr Benjamin REY, demeurant au Pin, qui peut bénéficier, dans le cadre de son inscription à POLE EMPLOI, d'un contrat aidé à hauteur de 95 % pour une embauche d'un an rémunéré au SMIC pour 30 h. par semaine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Approuve le recrutement de Benjamin REY dans le cadre d'un CUI = Contrat Unique d'Insertion.
- Dit que la durée de travail est fixée à 30 H. par semaine.
- Dit que la rémunération est fixée au SMIC horaire en vigueur.
- Dit que le contrat d'un an prendra effet au 1<sup>er</sup> Mars 2010.

- **D.P.U. :** Le Conseil ne préempte pas sur la vente suivante :

Propriété bâtie SCI du Lavoir – Vers Ars – C 234+548 – 115 000 euros.

- **Boucherie :** Mr le Maire informe le Conseil que la Boucherie du Pin est en liquidation judiciaire.

- **Projet Di Prospero :** Le projet de création d'un centre équestre vers le stade n'a pas de suite.

- **Panneaux information :** Mme Pérot informe le Conseil que les panneaux réalisés par la société Actis sont terminés et seront placés prochainement.

- **Fête au village :** Le comité des fêtes prépare une fête sur le thème médiéval pour les 12 et 13 Juin prochains. Le budget de cette animation est de 8 000 €, dont la moitié sera financée par le comité des fêtes. Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de 2 200 € dans le cadre du programme LEADER, il est nécessaire que la commune s'engage à subventionner le projet à hauteur de 1 800 €. Proposition adoptée à l'unanimité :

#### **SUBVENTION COMITE DES FETES.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- S'engage à attribuer une subvention exceptionnelle de 1 800 euros au Comité des Fêtes du Pin pour l'organisation de la fête médiévale des 12 et 13 Juin 2010.
- **Bibliothèque :** Prévoir l'acquisition d'une grande loupe pour la bibliothèque.
- **Eric Pessarelli :** informe le Conseil que la commune de Montferrat a une installation pour le skateboard dont elle souhaite se séparer.
- **Pass Foncier :** Mr le Maire indique que 60 opérations PASS FONCIER ont été attribuées sur le Pays Voironnais dont trois au Pin. (Maisons jumelées vers Actis).

-----  
La séance est levée à minuit.  
-----